

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 30 septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2013 conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	M. DIGIACOMI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Septembre 2013

Délibération N°2013 /284

Commande d'une étude concernant la citadelle d'Ajaccio et participation à l'édition de deux ouvrages relatifs au patrimoine ajaccien

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio, a obtenu fin 2012, le label Ville d'Art et d'Histoire : Ce label qualifie un territoire qui, conscient des enjeux que représente l'appropriation de son architecture et de son patrimoine par les habitants s'engage dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Dans ce cadre la Ville d'Ajaccio souhaite commander d'une part une étude sur la citadelle, et d'autre part contribuer à l'édition d'un document issu de ce travail ainsi qu'à la publication d'un ouvrage consacré aux fouilles préventives de l'Espace Alban et à la découverte exceptionnelle du baptistère paléochrétien. Destinés au grand public, ces documents permettront de diffuser, de partager : de démocratiser la connaissance scientifique.

1 Commande d'une étude concernant la Citadelle d'Ajaccio et publication.

La Citadelle est un élément majeur du patrimoine de la Ville .Il s'agit de l'ensemble monumental le plus considérable de la Cité en masse physique mais aussi en valeur symbolique (inscrite aux MH en 1975) Bien qu'étant un ouvrage défensif ,elle n'en demeure pas moins également le symbole d'une ville, tournée vers la méditerranée et ses multiples influences. Réinvestir cet espace, le réhabiliter autour d'un projet ambitieux est un des objectifs prioritaires de la Ville. Elle est encore actuellement occupée par les agents du ministère de la Défense, mais des pourparlers sont en cours entre l'Etat et la Ville pour étudier les modalités d'une éventuelle rétrocession. Il est important que l'histoire de cet édifice soit connue de tous. La Ville demande à Antoine –Marie Graziani, Professeur des universités à l'Université de la Corse Pascal Paoli, de réaliser cette étude (entre Gênes, Milan et Paris) durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2013. Le travail sera restitué à l'autorité municipale en fin d'année et fera l'objet d'une publication par les éditions Piazzola.

Coût de l'étude : 7000€ (sept mille euros)

Participation à l'édition : 5000€ (cinq mille euros/préachat de livre, nombre à définir) (budget 2014)

2 Edition d'un ouvrage relatif au site archéologique de l'espace Alban.

Une nouvelle collection d'ouvrages entièrement consacrés à l'archéologie verra le jour dans les prochaines semaines. Elle permettra de proposer sous forme de monographies, les sites ayant fait l'objet de récentes recherches approfondies. Publiée par les éditions Mediani cette collection proposera un discours clair, précis et didactique sur un support de belle qualité facilement consultable et d'un coût accessible à tous (12€). Le premier numéro sera consacré aux fouilles préventives de l'espace Alban et à l'exceptionnelle découverte du baptistère paléochrétien. Dirigé par Danièle Istria, chargé de recherches au CNRS, cet ouvrage réunira les travaux de nombreux autres chercheurs. Cette collection bénéficie déjà du soutien du CNRS, de la DRAC de Corse, ainsi que de la Fondation archéologique Pierre Mercier qui vient de lui décerner le Prix de la vulgarisation scientifique. L'éditeur envisage de réaliser deux numéros par an.

Participation de la Ville à l'édition : 5000€ (cinq mille euros).

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **D'approuver** la réalisation de l'étude relative à la citadelle d'Ajaccio et la publication des deux ouvrages ci-dessus mentionnés.
- **D'autoriser** le Maire à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à ce projet,
- **De confirmer** que les crédits correspondants à cette action sont inscrits dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2013, et proposés à l'inscription au BP 2014.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de son Président,
et après en avoir délibéré,**

Vu, la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune,
Vu, la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 27 septembre 2013,

**APPROUVE
Par 32 voix pour
Et 3 voix contre (Mme.Guerrini, M. Sbraggia, M.Ferrara)**

la réalisation de l'étude relative à la citadelle d'Ajaccio et la publication des deux ouvrages ci-dessus mentionnés,

AUTORISE LE MAIRE

- à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à ce projet,

CONFIRME

que les crédits correspondants à cette action sont inscrits dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2013, et proposés à l'inscription au BP 2014.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE,

Simon Renucci
M Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130930-2013_284-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2013